

ASBL AOP Bruxelles Nord-Est  
Section Kerkebeek  
Avenue des Glycines, 30 - 1030 Schaerbeek

CONTRAT N° /

RÉGIE DE LOCATION DES SALLES  
(Pascal Lefrançois : 0473 71 18 55)  
IBAN BE59 0018 3689 1626

ADAPTATION SUITE AUX MESURES ANTI COVID-19  
(ARRÊTÉ MINISTÉRIEL DU 30 JUIN 2020)

DATE : ..... / ..... / .....

Entre :

L'ASBL AOP Bruxelles Nord-Est section Kerkebeek - « Régie de location des salles »

et :

M, Mme, l'association (dont responsable) : .....

Domicilié.e à (rue, n° (+ n° boîte éventuelle), code postal) .....

Téléphone : ..... GSM : .....

Carte d'identité n° ..... (dont photocopie en annexe)

ci-après dénommé.e « l'utilisateur ».

il est conclu une convention de mise à disposition, suivant les termes ci-après :

- La Régie met à la disposition de l'utilisateur, qui accepte, les locaux et le matériel éventuel, dont la liste suit et dont la mention n'aurait pas été expressément biffée :

Salle de fêtes	Plateau	Bar (non accessible)	Cuisine	Vaisselle : 120 couverts
----------------	---------	----------------------	---------	--------------------------

- Le droit d'usage et de jouissance des locaux et matériel déterminés ci-dessus est concédé à l'utilisateur pour une durée strictement limitée, à savoir :

du ..... / ..... / ..... à ..... h au ..... / ..... / ..... à ..... h

- Le nombre maximum de personnes admises étant de :

. jusqu'au 31/07/2020 : **50** pour une occupation de la salle de fêtes, du plateau et de la cuisine,

. jusqu'au 31/08/2020 : **100** pour une occupation de la salle de fêtes, du plateau et de la cuisine,

. à partir du 31/08/2020 : **nombre encore à déterminer.**

. **15** pour une occupation unique du plateau,

l'utilisateur veillera scrupuleusement à ne pas dépasser ces limites lors de la tenue de l'événement.

Nombre de serveurs en salle :

Nombre de cuisiniers :

- En ce qui concerne le paiement de la location, des arrhes, du solde, de la garantie et éventuellement du nettoyage, il sera procédé comme suit :

- **Location** : Le montant total pour la mise à disposition des locaux, matériel éventuellement compris s'élève à : .....€

- **Arrhes** : Le montant dû à titre des arrhes s'élève à : .....€

**Solde** : Le montant du solde de la location s'élève à : .....€

- **Garantie** : Le montant dû à titre de garantie s'élève à : .....€

- **Nettoyage** : Le montant dû à titre de nettoyage effectué par un représentant de la Régie <sup>(1)</sup> <sup>(2)</sup> s'élève à : .....€

Tout paiement des arrhes, du solde et de la garantie peut être effectué par versement bancaire (de préférence) ou par cash.

- . Le paiement des **arrhes** se fait à la signature du contrat.
- . Le paiement du **solde** et de la **garantie** se fait :
  - . dans le cas d'un versement bancaire, au plus tard 1 semaine avant la remise des clés
  - . dans le cas d'un règlement en cash, au plus tard le jour de la remise des clés

- Pour autant que le montant total de la location et la garantie aient été payés, les clés seront disponibles au plus tôt la veille de l'événement festif proprement dit et après qu'un état des lieux d'entrée satisfaisant ait été réalisé entre les 2 parties :

le ..... / ..... / ..... entre ..... h ..... et ..... h .....

Elles seront restituées en mains propres à un représentant de la Régie au moment de l'état des lieux de fin de contrat, lequel sera fait

le ..... / ..... / ..... entre ..... h ..... et ..... h .....

- La garantie sera rendue endéans les 15 jours de la restitution des clés, si, à la restitution de ces dernières, les locaux sont en ordre (c'est-à-dire, rendus dans l'état initial de propreté), qu'il n'y a pas de dégâts, et que l'utilisateur a rempli toutes ses obligations.
- Au cas où les clés sont remises en retard par rapport au jour prévu pour leur restitution, une retenue de 25 % sur le montant de la garantie sera appliquée.
- L'utilisateur veillera à assurer sa **responsabilité civile** vis à vis des tiers et de la Régie par une assurance appropriée.
- **Les conditions générales réglant la présente mise à disposition font partie intégrante du contrat et seront remises à l'utilisateur qui veillera à les respecter scrupuleusement.**

En signant le présent contrat, l'utilisateur atteste qu'il a pris connaissance de ces conditions générales et qu'il marque son accord avec celles-ci dans leur totalité.

Fait en double exemplaire à Schaerbeek, le ..... / ..... / .....

Pour la Régie :

L'utilisateur :

<sup>(1)</sup> Ce nettoyage sera effectué :

- soit à la demande de l'utilisateur à la signature du contrat
- soit par suite d'un nettoyage insatisfaisant constaté par le représentant de la Régie lors de la restitution des clés en fin de location

<sup>(2)</sup> Les tarifs de nettoyage sont repris dans un document annexé au présent contrat.